RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00058
Numéro SIREN : 584 500 581
Nom ou dénomination : REY SA

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2015 sous le numéro de dépôt 2618

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 58358
Le : 21 AVR. 2015
N° : 2618
Visa du greffier : JF

REY DEVELOPPEMENT

S.A.S. au capital de 150.000 €
Siège social : Z.I. de La Chauvetière – 19 rue du Vercors – 42100 – SAINT-ETIENNE
352 345 839 R.C.S. SAINT-ETIENNE

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015, à 10 H, au siège social,

Les actionnaires de la société REY DEVELOPPEMENT se sont réunis sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les actionnaires présents.

Monsieur Jean Jacques REY, Président, préside l'assemblée.

Maître Jean Jacques DEYGAT, avocat, est désigné comme secrétaire.

Les membres du bureau certifient la feuille de présence qui, ainsi régularisée, constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée étant régulièrement convoquée et constituée peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ADMINISTRATION DES FILIALES ET NOMINATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

Monsieur le Président propose que :

- la société REY DEVELOPPEMENT soit nommée aux fonctions d'administrateur de la société :

  - REY S.A.,
    Société Anonyme au capital de 500.000 €
    dont le siège social est à SAINT ETIENNE (42100) – ZI de la Chauvetière – 19, rue du Vercors
    immatriculée au Greffe du Tribunal de commerce sous le numéro 584.500.581 RCS SAINT ETIENNE

aux lieu et place de l'administrateur actuellement à ces fonctions, à savoir :

  - C.M. FINANCE, dont le représentant permanent est Monsieur Frédéric BEAU,

- que soit désignée en qualité de représentant permanent de la société REY DEVELOPPEMENT :

  - Madame Clémence REY, actionnaire, demeurant à ROCHE LA MOLIERE (42230) – ST VICTOR SUR LOIRE – 19 la Giletière.

Monsieur le président demande également que tous pouvoirs soient donnés à Monsieur Jean-Jacques REY à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société tous actes, documents, formalités entrant dans le cadre de ce changement d'administration et en général pour faire le nécessaire.

LE PRESIDENT

Jean-Jacques REY

Monsieur Le Président offre la parole aux actionnaires qui auraient des explications à demander ou des observations à présenter.

Après un large échange de vues il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux actionnaires et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve et autorise la nomination de la société REY DEVELOPPEMENT en qualité d'administrateur de la société :

- REY S.A.,
  Société Anonyme au capital de 500.000 €
  dont le siège social est à SAINT ETIENNE (42100) – ZI de la Chauvetière – 19, rue du Vercors
  immatriculée sous le numéro 584.500.581 RCS SAINT ETIENNE

et désigne en qualité de représentant permanent de la société REY DEVELOPPEMENT :

- Madame Clémence REY, actionnaire, demeurant à ROCHE LA MOLIERE (42230) – ST VICTOR SUR LOIRE – 19 la Giletière.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne à Monsieur Jean-Jacques REY tous les pouvoirs pour signer au nom et pour le compte de la société, tous les actes et pièces entrant dans le cadre de ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, et notamment au CABINET DEYGAT BALLAGUY, Avocat, 1 allée de l'Electronique "Le Delta" 42000 SAINT-ETIENNE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et dépôt qu'il appartiendra auprès des différentes administrations ou organismes qu'il appartiendra, consécutives au changement de président.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par le président.

LE PRESIDENT

Jean-Jacques REY

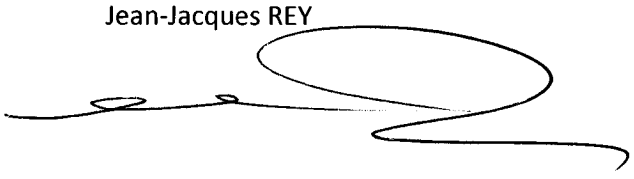

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 58B58
Le : 21 AVR. 2015
N° dépôt : 2618

REY SA
Société anonyme au capital de 500 000 euros
Siège social : SAINT-ETIENNE (42100) - 19 rue du Vercors ZI de la Chauvetière
584.500.581 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COPIE DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2015

L'an 2015,

Et le lundi 9 mars, à 11 heures,

Les membres composant le conseil d'administration de la Société se sont réunis, dans les bureaux du Cabinet REQUET CHABANEL, 12 rue de la République 69002 LYON, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés, savoir :

- Monsieur Christian MORTIER, Président du conseil d'administration Directeur Général
- Société C.M. FINANCE, représentée par Monsieur Frédéric BEAU.

Le conseil peut donc valablement délibérer.

Le registre de présence est émargé régulièrement.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Jean-Jacques REY

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

La rédaction de ce procès-verbal est adoptée.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Christian MORTIER fait part au conseil de son intention de se démettre de ses fonctions de Président du conseil d'administration - Directeur Général avec effet immédiat.

Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE : dépôt N°2618 en date du 21/04/2015

Le conseil, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité, en remplacement de Monsieur Christian MORTIER, Monsieur Jean-Jacques REY, en qualité de Président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur et décide de lui confier également, pour la même durée, conformément aux dispositions de l'article L 225-51-1 du code de commerce, la direction générale de la Société.

Monsieur Jean-Jacques REY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

Monsieur Jean-Jacques REY déclare, en outre, remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur Général d'une Société Anonyme.

Monsieur Jean-Jacques REY, Président du conseil d'administration Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société. A ce titre et conformément à la Loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qu'il ne pourra donner au nom de la Société sans y avoir été autorisé préalablement par le conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le conseil autorise le Président du conseil d'administration Directeur Général à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Ensuite de ce qui précède, Monsieur Jean-Jacques REY fait part au conseil d'administration de la démission de Monsieur Christian MORTIER de ses fonctions d'administrateur de la Société et il demande au conseil de bien vouloir accepter cette démission à compter de ce jour.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Christian MORTIER, de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat et le remercie pour les services rendus à la Société au cours de son mandat.

Le conseil d'administration décide, en outre, de ne pas pourvoir momentanément à son remplacement.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur Jean-Jacques REY fait part au conseil d'administration de la démission de la société C.M. FINANCE de ses fonctions d'administrateur de la Société et il demande au conseil de bien vouloir accepter cette démission à compter de ce jour.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

Puis, le Président indique au conseil les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de pourvoir au remplacement de la société C.M. FINANCE.

A cet effet, la candidature de la société REY DEVELOPPEMENT est proposée.

Après discussion et échange de vues, le conseil d'administration, désigne en qualité de nouvel administrateur, à effet de ce jour et pour le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur :

- La société REY DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, dont le siège est à SAINT ETIENNE (42100), Zone industrielle de la Chauvetière, 19 rue du Vercors, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 352.345.839, représentée par Monsieur Jean-Jacques REY.

La société REY DEVELOPPEMENT a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, les fonctions de la société REY DEVELOPPEMENT viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le conseil d'administration prend acte que la Société REY DEVELOPPEMENT, administrateur, sera représentée au sein du conseil d'administration de la société REY SA par :

Monsieur

domicilié à

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président fait part au conseil d'administration de la démission de Monsieur Laurent STOCKER de ses fonctions d'administrateur de la Société et il demande au conseil de bien vouloir accepter cette démission à compter de ce jour.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

Puis, le Président indique au conseil les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de pourvoir au remplacement de Monsieur Laurent STOCKER.

A cet effet, la candidature de Monsieur Antoine VARILLON est proposée.

Après discussion et échange de vues, le conseil d'administration, désigne en qualité de nouvel administrateur, à effet de ce jour et pour le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur :

- Monsieur Antoine VARILLON, demeurant à AUREC SUR LOIRE (43110), 10 Bis rue du Verger

Monsieur Antoine VARILLON a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, les fonctions de Monsieur Antoine VARILLON viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président fait part au conseil d'administration de la démission de Monsieur Eric GRUMBLATT de ses fonctions d'administrateur de la Société et il demande au conseil de bien vouloir accepter cette démission à compter de ce jour.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

Puis, le Président indique au conseil les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de pourvoir au remplacement de Monsieur Eric GRUMBLATT.

A cet effet, la candidature de Monsieur Patrice JORDECZKI est proposée.

Après discussion et échange de vues, le conseil d'administration, désigne en qualité de nouvel administrateur, à effet de ce jour et pour le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur :

- Monsieur Patrice JORDECZKI, demeurant à UNIEUX (42240), 42 C rue Ernest Renan

Monsieur Patrice JORDECZKI a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, les fonctions de Monsieur Patrice JORDECZKI viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le conseil expédie ensuite les affaires courantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES
Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

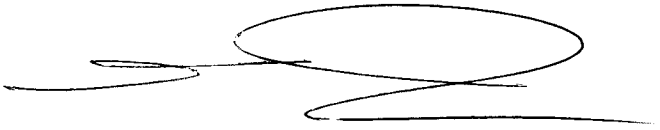

Monsieur Laurent STOCKER
8 rue du neuf clos - Le Chauffaud
25130 VILLERS-LE-LAC

REY S.A.
Z.I. de la Chauvetière
19, rue du Vercors
42100 SAINT ETIENNE

Lyon, le 9 mars 2015

Messieurs,

Je soussigné, Laurent STOCKER, vous informe de mon intention de donner ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société REY S.A. et ce, à effet à compter de ce jour.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant l'exercice de mon mandat.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Monsieur Laurent STOCKER

Monsieur Christian MORTIER
39 rue de la Charité
69002 LYON

REY S.A.
Z.I. de la Chauvetière
19, rue du Vercors
42100 SAINT ETIENNE

Lyon, le 9 mars 2015

Messieurs,

Je soussigné, Christian MORTIER, vous informe de mon intention de donner ma démission de mes fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société REY S.A. et ce, à effet à compter de ce jour.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant l'exercice de mon mandat.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Monsieur Christian MORTIER

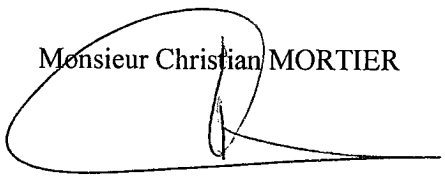

CM FINANCE

9 rue de la Perlerie

69120 VAULX-EN-VELIN

REY S.A.
Z.I. de la Chauvetière
19, rue du Vercors
42100 SAINT ETIENNE

Lyon, le 9 mars 2015

Messieurs,

Je soussigné, Frédéric BEAU, agissant en qualité de représentant permanent de la société C.M. FINANCE, vous informe de mon intention de donner la démission des fonctions d'administrateur de la société C.M. FINANCE au sein de la société REY S.A. et ce, à effet à compter de ce jour.

Je vous remercie de la confiance que vous avez accordée à la société C.M. FINANCE durant l'exercice de son mandat.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Monsieur Frédéric BEAU

C.M. FINANCE

Monsieur Eric GRUMBLATT

30 rue Chazière T1

69004 LYON

REY S.A.

Z.I. de la Chauvetière

19, rue du Vercors

42100 SAINT ETIENNE

Lyon, le 9 mars 2015

Messieurs,

Je soussigné, Eric GRUMBLATT, vous informe de mon intention de donner ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société REY S.A. et ce, à effet à compter de ce jour.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant l'exercice de mon mandat.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Monsieur Eric GRUMBLATT

Fait à Lyon le 9 mars 2015

Pour valoir ce que de droit